

SIVU SCOLAIRE La Chapelle Blanche - Villaroux

Procès-verbal du Conseil Syndical

Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier 15 heures et 30 minutes, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de La Chapelle Blanche en séance ordinaire, sous la présidence de Claire CHARGUERON, Présidente.

Etaient présents : Mmes Claire CHARGUERON, Denise MARTIN, M. Stéphane DUPARC, Daniel LASCOMBE

Étaient excusées : Mmes Hélène GUILBERT, Véronique BLANCHARD

Était absent : /

Date de la convocation : 23/01/2024

Secrétaire de séance : M. Stéphane DUPARC

1 Approbation du procès-verbal du 18/01/2024

2 Approbation du compte de gestion 2023

Madame La Présidente présente les comptes de gestion 2023 pour le budget du SIVU Scolaire établi par le Trésor Public de Chambéry.

Ceux-ci se présente ainsi :

Celui-ci se présente ainsi :

	Résultat en € à la clôture de 2022	Part affectée investissement en € 2023	Résultat en € de l'exercice 2023	Résultat en € de clôture 2023
Investissement	- 24 848.07	0	2 553.94	- 22 294.13
Fonctionnement	- 50 778.92	50 778.92	37 066.56	37 066.56
Total	25 930.85	34 161.39	39 620.50	14 772.43

Après discussions et échanges de vues, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 présentés par Madame La Présidente.

3 Approbation du compte administratif 2023

Présentation du compte administratif 2023 pour le budget du SIVU Scolaire établi par Mme La Présidente du SIVU Scolaire.

Exploitation

Recettes 2023 188 020.51 €
Dépenses 2023 150 953.95 €

Affectation de résultat 2022 50 778.92 €
A l'investissement

Excédent de clôture 2023 37 066.56 €

Investissement

Recettes 2023 51 046.63 €
Dépenses 2023 48 492.69 €

Déficit de clôture 2022 - 24 848.07 €

Déficit de clôture 2023 - 22 294.13 €

Hors la présence de Mme Claire CHARGUERON, Présidente du SIVU Scolaire, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif du SIVU Scolaire de La Chapelle Blanche/Villaroux pour l'année 2023.

4 Délibération pour le vote de l'affectation du résultat 2023 du budget à la section d'investissement

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-24 848.07 €		2 553.94 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-22 294.13 €
FONCT	50 778.92 €	50 778.92 €	37 066.56 €	0,00 € Recettes		37 066.56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	37 066.56 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		37 066.56 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		37 066.56 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Après discussions et échanges de vues, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposé par Madame La Présidente.

5 Délibération pour le vote du budget primitif 2024

Madame La Présidente présente le budget primitif 2024 pour le SIVU scolaire. Le budget se présente ainsi en euros :

FONCTIONNEMENT	Dépenses 2024	Recettes 2024
	215 647.08 €	215 647.08 €
Total de la section	215 647.08 €	215 647.08 €
INVESTISSEMENT	Dépenses 2024	Recettes 2024
	43 531.37 €	28 758.94 €
Solde d'exécution de la section reporté	22 294.13 €	
Affectation du résultat de fonctionnement 2023		37 066.56 €
Total de la section	65 825.50 €	65 825.50 €
TOTAL BUDGET	281 472.58 €	281 472.58 €

Madame La Présidente précise que la contribution prévisionnelle pour les communes de La Chapelle Blanche et Villaroux se décline ainsi :

	Villaroux	LCB
	22 945.72	134 471.66
31-mars	5 736.43	33 617,91
30-juin	5 736.43	33 617,91
30-sept	5 736.43	33 617,91
31-déc	5 736.43	33 617,91
<i>Contrôle</i>	22 945.72	134 471.66
Total	157 417.38	

Madame La Présidente précise également que dans le cadre de l'attribution compensatoire de la communauté de communes de Cœur de Savoie :

- la commune de La Chapelle Blanche perçoit un montant de 2700 euros pour le fonctionnement de la cantine et un montant de 2 300 euros dédié au poste ATSEM.
- la commune de Villaroux perçoit un montant de 1200 euros pour le fonctionnement de la cantine et un montant de 1 000 euros dédié au poste ATSEM.

Les deux communes reversent chaque année ces montants au budget du SIVU Scolaire prévu au budget à l'article : 74741

Le Conseil Syndical, après discussion et échanges de vues, approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 présenté par Madame La Présidente.

6 Délibération pour les rythmes scolaire rentrée 2024

Madame La Présidente expose que l'école de La Chapelle Blanche bénéficie d'une dérogation pour une organisation sur 4 jours jusque fin août 2024. A compter de septembre 2024, il est prévu que l'école reprenne une organisation à 4,5 jours sauf si le vote du conseil syndical et du conseil d'école maintienne la semaine à 4 jours travaillés.

Vote du Conseil d'Ecole du 20 octobre 2023 : 12 votes pour le maintien de la semaine à 4 journées travaillées selon l'organisation suivante : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h15-11h15 et 13h30-16h30, 0 contre, 0 abstention.

Il est donc nécessaire de voter, au cours de ce conseil syndical, pour l'organisation hebdomadaire de l'école.

Le conseil syndical après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la prolongation de la semaine à 4 jours selon l'organisation suivante : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h15-11h15 et 13h30-16h30, 0 contre, 0 abstention.

Fin de séance à 18h05

La Présidente,

Claire CHARGUERON
SIVU Scolaire

La Chapelle Blanche - Villaroux
Siège MAIRIE
73110 LA CHAPELLE BLANCHE
Tél. 04 79 25 51 64 - Fax 04 79 69 07 4*

Le secrétaire de séance,

Stéphane DUPARC

